

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 21812

présenté par

M. Cazeneuve, M. Cellier, M. Bois, Mme Robert, Mme Janvier, Mme Brocard, M. Gaillard,
M. Portarrieu, M. Rebeyrotte, Mme Do, Mme Chapelier, Mme Rilhac, Mme Vanceunebrock,
Mme Sarles, Mme Panonacle, Mme Bagarry, Mme Khedher, Mme Granjus, M. Lejeune,
Mme Piron, Mme De Temmerman, M. Mbaye et M. Jerretie

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.